

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère auprès du Premier ministre, chargé du budget
et des comptes publics

Arrêté du **06 NOV. 2024**

fixant la liste des examinateurs et examinateurs suppléants de l'examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2024

Le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics,

- VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 325-20 ;
- VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 26 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 26 février 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2024,

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : Sont nommés examinateurs de l'examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2024 :

Mme	CHANIMBAUD	Géraldine	Inspectrice
M.	DETRES	Mathieu	Inspecteur
M.	FERRENBACH	David	Inspecteur
Mme	UPMEYER	Stéphanie	Inspectrice
Mme	VITOUX	Anne-Sophie	Inspectrice principale de 2 ^e classe

En cas d'indisponibilité d'un ou de plusieurs des examinateurs nommés au présent article, il pourra être fait appel à l'un ou à plusieurs des examinateurs suppléants nommés à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés examinateurs suppléants :

M.	CHARLES	Vivien	Inspecteur
M.	FALCHUN	Bernard	Chef des services administratifs des douanes et droits indirects de 2 ^e catégorie
M.	HUGUES	Vincent	Inspecteur
Mme	LEJOSNE	Athénaïs	Inspectrice
Mme	OLIVAN	Catherine	Directrice principale des services douaniers

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **06 NOV. 2024**

Le ministre auprès du Premier ministre,
chargé du budget et des comptes publics,
Et par délégation,

L'inspecteur principal de 1^{re} classe,
Adjoint au chef du bureau RH2,



S. ROUMEAU